



**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 19 décembre 2018**

**Présents** : Luc SENGLER, Bruno GAUCHON, Marie Josèphe RABBE, Patricia REINGPACH, Luc JACQUEY, Laurence CARDOT, Philippe REGNAULT, Isabelle REGNAULT, Didier VILTET, Aurélie NOEL, Michelle HOSOTTE, François VETTER,

**Absences excusées** :

Thierry LOEHLE a donné pouvoir à Luc SENGLER  
Romain CHATTON a donné pouvoir à François VETTER  
Michel TRITRE

**Absents non excusés** :

Thomas COUCHE  
John GARNIER

Madame Marie-Josèphe RABBE a été nommée secrétaire de séance.

A 20h00, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Avant de débiter le dernier conseil municipal de l'année 2018, Monsieur le Maire fait part du décès de Madame Josiane MULLER, conseillère municipale depuis 2014, membre active du CCAS et bénévole à chacune des manifestations organisées par la municipalité. Il pense à ses enfants en ces moments difficiles et rappelle que les obsèques auront lieu le jeudi 20 décembre 2018 à 14h30 à Plancher-Bas. Monsieur le Maire a également une pensée pour les victimes récentes des attentats de Strasbourg.

Une minute de silence est respectée pour leur rendre hommage.

**INFORMATIONS DIVERSES**

- **Concernant les travaux du stade Arnaud Beltrame** : une subvention au titre du FEADER (Fonds Européen) avait été demandée et récemment la région qui gère ces crédits a proposé à la commune de renoncer à ces fonds et de nous positionner sur une subvention régionale qui pourrait être étudiée plus rapidement. Cette proposition qui reste sous condition d'attribution d'une aide, a été validée.
- **Concernant les travaux à l'école maternelle** : Les travaux sont terminés et l'ensemble des dossiers de subvention sont également soldés. Les montants accordés au titre du FSIL, la subvention du CD70 et une partie des fonds accordés dans le cadre des crédits TEPCV ont été encaissés.
- **Des travaux d'électricité** ont été commandés à l'entreprise Espace Elec de Plancher-Bas pour le raccordement – branchement des DSA : bâtiment du Mont et salle des fêtes.
- **Aides aux écoles** : l'académie de Besançon a décidé d'aider les écoles « pancherotes » pour l'achat de livres. En complément de cette aide, l'académie préconisait un abondement supplémentaire de la part des communes dont les écoles étaient bénéficiaires de l'aide ; la



commune de Plancher-Bas a donc accordé une aide supplémentaire à chacune de ses écoles pour l'achat de livres (300 €).

**Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour :**

- Programme forestier 2019 et validation des devis
- Projet de vente de bois sur pied aux professionnels
- Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2019
- Délibération modificative du BP 2018
- Signature d'une convention avec une association intercommunale d'insertion « AIIIS »
- Travaux de rénovation de l'ancien presbytère – validation des choix de la CAO
- Choix d'une entreprise pour le ménage de la mairie

En « questions diverses » : le Maire propose un point :

- L'autoriser à demander à la région une subvention pour les travaux de rénovation de l'ancien presbytère (Effilogis : phase travaux)

Avant de débiter l'ordre du jour Monsieur le Maire demande si le précédent compte-rendu appelle des remarques. Aucune remarque de la part du conseil municipal qui ne souhaite pas de relecture, le compte-rendu de la réunion du 7 novembre 2018 est validé.

**① PROGRAMME FORESTIER 2019**

Le Maire explique que, comme chaque année, il convient de délibérer au sujet du programme forestier proposé par notre agent forestier de l'ONF, Monsieur Christian Lamboley. Jusqu'à présent ses propositions sont conformes aux attentes et souhaits de la municipalité à savoir des investissements maîtrisés et adaptés à la forêt communale et aux recettes qui en sont issues. Le Maire propose de retenir le programme forestier tel que présenté en séance et rappelle que pour 2018 le montant des ventes de bois s'élève à 58 200 €

Les devis correspondant au programme sont également proposés et notamment un devis pour l'entretien des routes forestières et un devis pour le renouvellement de la convention intempéries. Dans le cadre de cette convention, du personnel ONF est mis à disposition de la commune (à sa demande) à hauteur de 25 jours par an.

Le Maire demande de passer au vote : POUR : 12 + 2 Pouvoirs - CONTRE : 0 - ABSTENTIONS : 0

**- Le programme de travaux 2019 est validé à l'unanimité pour un montant de : 21 630.00 € HT 13 580.00 € HT en investissement et 8 050.00 € HT en fonctionnement**

**- Le devis présenté par la société RUFF pour l'entretien des routes forestières est validé à l'unanimité pour un montant de 2 168.20 € HT**

**- Les devis présentés par l'ONF sont validés à l'unanimité pour un montant de 19 046.50 € HT pour les travaux et pour un montant de 395.00 € HT pour la maîtrise d'œuvre et pour un montant de 6 400.00 € HT pour la convention intempéries**

Monsieur VETTER demande s'il lui serait possible d'obtenir le compte rendu de la réunion ainsi que le plan remis en début de mandat par l'ONF lors de la réunion de présentation étant donné qu'il n'était pas membre du conseil municipal présent à ce moment-là.

Les documents lui seront fournis.



## **② VENTE DE BOIS SUR PIED A DES PROFESSIONNELS**

Monsieur Luc JACQUEY, adjoint en charge de la forêt propose de mettre en vente les bois, sur pieds, situés sur plusieurs parcelles communales non soumises à l'ONF : section ZH n° 106 - section ZE n° 92 - section YA n° 23

Il explique qu'il serait préférable de confier l'abattage des arbres à des professionnels pour éviter tout risque notamment en bordure de route départementale

Le Maire demande de passer au vote : POUR : 12 + 2 Pouvoirs - CONTRE : 0 - ABSTENTIONS : 0

**Le conseil municipal décide à l'unanimité de mettre en vente à des professionnels les bois sur pieds sur les parcelles ZH n° 106 – ZE n°92 et YA n°23**

## **③ AUTORISATION D'ENGAGEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BP 2019**

Monsieur le Maire explique que pour assurer le bon fonctionnement de la commune et notamment afin de pouvoir assurer le règlement des factures relatives aux travaux engagés mais non encore réalisés mais aussi ceux qui se dérouleront tout au long du premier trimestre 2019, il y a lieu de l'autoriser à engager des dépenses d'investissement avant le vote du Budget primitif 2019 (qui aura lieu probablement fin mars 2019).

De fait le Maire demande, comme l'autorise la réglementation, l'autorisation d'utiliser (si besoin) les crédits d'investissement, avant le vote du BP 2019 dans la limite du quart des crédits inscrits au BP de l'exercice précédent (BP 2018).

Cette délibération a été prise en 2014 pour l'année 2015, en 2015 pour l'année 2016, en 2016 pour l'année 2017 et en 2017 pour l'année 2018.

Le Maire demande de passer au vote :

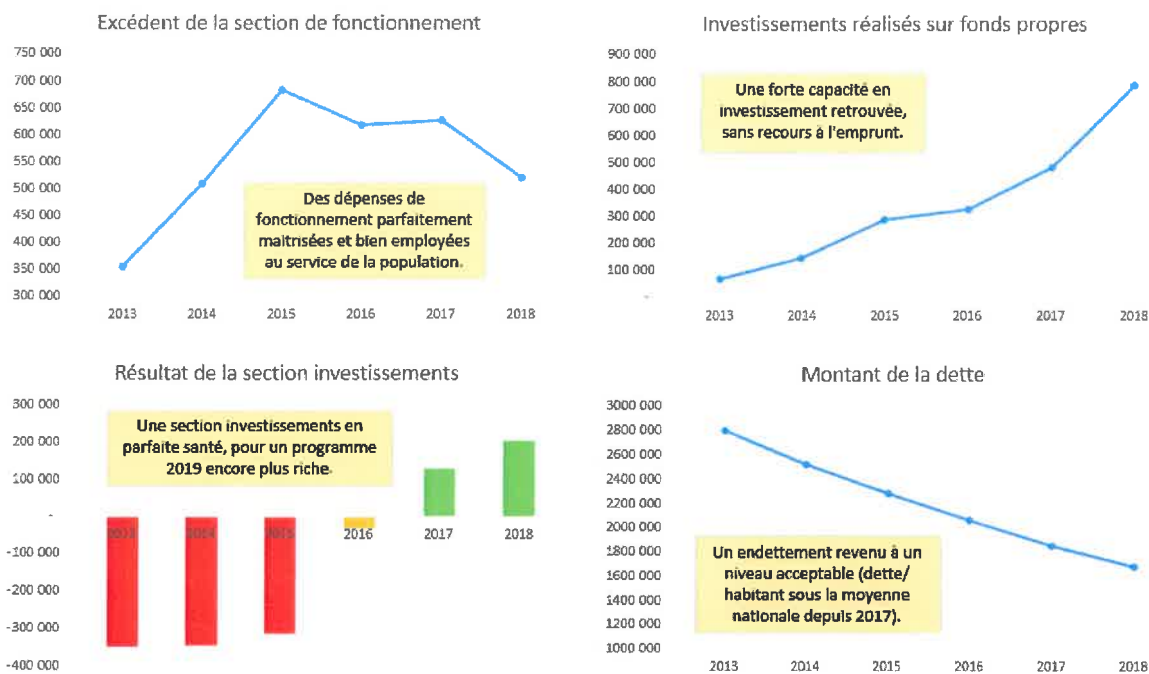
POUR : 11 + 1 Pouvoir - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 2 (François VETTER + Romain CHATTON qui lui a donné pouvoir)

**Le Maire est autorisé à la majorité à engager des dépenses d'investissement avant le vote du BP 2019**

## **④ DELIBERATION MODIFICATIVE du BP 2018 :**

Monsieur Bruno GAUCHON, Adjoint en charge des finances prend la parole et fait un rappel de la situation financière de la commune :





Il explique ensuite que des modifications doivent être effectuées au BP en raison des écritures d'amortissement demandées par la Trésorerie d'une part et d'autre part et pour réajuster les prévisions suite à la prise en compte des opérations réalisées.

De même un ajustement doit être fait sur 2 chapitres en fonctionnement.

Propositions : en annexe

Les modifications présentées au conseil municipal, le Maire demande de passer au vote :

POUR : 11 + 1 Pouvoir - CONTRE : 0 - ABSTENTIONS : 2 (François VETTER + Romain CHATTON qui lui a donné pouvoir)

Les modifications proposées sont validées à la majorité

**A 20h50, Madame Marie-Josèphe RABBE doit partir et donne pouvoir à Madame Aurélie NOEL.**

### ⑤ CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION AIIS

Monsieur le Maire explique que l'association AIIS (Association Intercommunale d'Insertion de la région de Saulx) propose de mettre à la disposition des communes adhérentes, des équipes pour la réalisation de menus travaux d'entretien ponctuels. L'adhésion annuelle est comprise entre 200 et 250 € (selon le choix du conseil municipal)

Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer la convention avec une adhésion annuelle de 250 € et demande de passer au vote :

POUR : 11 + 3 Pouvoirs - CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

**Le Maire est autorisé à l'unanimité à signer une convention avec l'AIIS pour une adhésion annuelle de 250 €**



## ⑥ TRAVAUX DE RENOVATION DU PRESBYTERE

Monsieur le Maire explique que lors de la CAO, il a été procédé à l'ouverture des offres (reçues électroniquement sur la plateforme Synapse – obligation légale pour les marchés d'un montant supérieur à 25 000 € HT depuis octobre 2018)

Suite à la prise de connaissance des offres et à leur analyse en présence du maître d'œuvre, il a été décidé par les membres de la CAO :

-d'opérer une mise en négociation de certains lots (menuiseries intérieures, plâtrerie-peinture, charpente, gros œuvre, sols)

-de relancer une consultation simplifiée pour le lot 10 (chauffage) qui était resté sans offre.

Suite à cette phase de négociations, Monsieur le Maire présente le tableau d'analyse des offres en précisant que le lot chauffage et le lot charpente sont selon lui économiquement non compatibles avec l'estimation du maître d'œuvre et le budget prévu par la commune.

Monsieur le Maire, propose dans ces conditions de déclarer sans suite pour motif « d'intérêt général » (non-respect de l'estimation budgétaire du lot) les offres reçues pour les lots 05 (charpente) et 10 (chauffage) ceci afin de pouvoir relancer une consultation sur ces deux lots (uniquement).

L'ensemble des lots du marché seront choisis simultanément (même si les offres des lots - hors lots 05 et 10 sont figés –)

Le Maire demande de passer au vote afin de l'autoriser à relancer une consultation sur les lots 05 et 10

POUR : 10 + 2 Pouvoirs - CONTRE : 0 - ABSTENTIONS : 2 (François VETTER et Romain CHATTON qui lui a donné pouvoir)

**Le Maire est autorisé à la majorité à lancer une nouvelle consultation pour les lots n° 5 (charpente) et n° 10 (chauffage) dans le cadre des travaux de rénovation du presbytère**

## ⑦ MENAGE DE LA MAIRIE

Le contrat liant la commune avec la société TNI pour la réalisation du ménage à la mairie a été résilié en septembre 2018. Les entreprises de ménage ont donc été mises en concurrence et seules HNS et Net ECO ont transmis une offre.

Monsieur le Maire présente les 2 devis et après analyse propose de retenir la société HNS qui propose un devis de 311.83 € HT par mois (incluant le ménage et les fournitures) et demande de passer au vote :

POUR : 10 + 2 Pouvoirs - CONTRE : 2 (François VETTER et Romain CHATTON qui lui a donné pouvoir) - ABSTENTION : 0

Monsieur Vetter explique voter contre car il préférerait que ces travaux soient réalisés en régie. Le maire lui explique que ce système en régie coutait avant 2014 extrêmement cher à la commune et donne l'exemple du ménage de la mairie où un agent était employé 14 heures par semaine pour cela.

**Monsieur le Maire est autorisé à signer le devis présenté par la société HNS pour un montant de 311.83 € HT mensuels.**



## QUESTIONS DIVERSES

Le Maire demande l'autorisation au conseil municipal de demander une subvention à la région pour les travaux de rénovation du presbytère : EFFILOGIS **pour la phase TRAVAUX**.

Une demande de subvention, qui a été acceptée et accordée avait déjà été faite pour la **phase ETUDE**.

Il est proposé de passer au vote : POUR : 11 + 3 Pouvoirs - CONTRE : 0 - ABSTENTIONS : 0

**Monsieur le Maire est autorisé à l'unanimité à déposer une demande de subvention EFFILOGIS pour la phase travaux dans le cadre de la rénovation de l'ancien presbytère**

## FIN DE L'ORDRE DU JOUR.

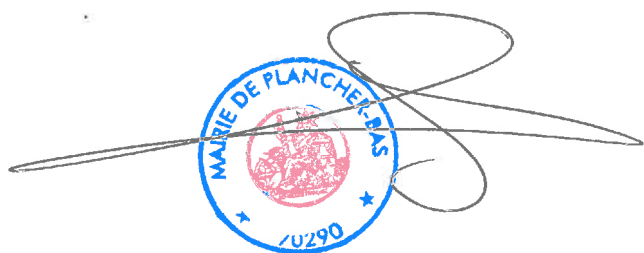
Monsieur VETTER intervient concernant la consultation nationale qui doit être lancée, le Maire lui indique que nous n'avons pas d'informations. Monsieur VETTER souhaiterait que la population soit mieux informée dans des cas comme celui-ci, notamment en ce qui concerne le cahier de doléances qui se trouve en Mairie. Le Maire lui répond qu'il a été informé le vendredi à 17h pour une mise en place à disposition de la population dès le lendemain.

Monsieur GAUCHON en charge du site internet de la commune tient à préciser qu'actuellement le site n'est pas opérationnel suite à une mise à jour.

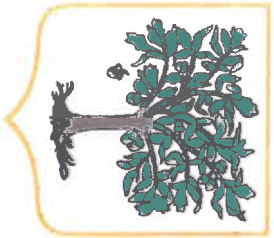
Monsieur VETTER intervient également en ce qui concerne la distribution des colis aux Anciens, il pense que la formule portée sur le courrier (à savoir de préciser s'ils ne souhaitent ni colis ni repas) n'est pas très judicieuse et pouvait prêter à confusion. Il demande également si les personnes en EHPAD reçoivent un colis. Monsieur le Maire lui répond que depuis cette année, les résidents des EHPAD n'en reçoivent effectivement plus pour plusieurs raisons : notamment le fait qu'ils reçoivent déjà un colis de l'établissement où ils résident, ensuite la distribution n'était pas simple. Monsieur JACQUEY précise qu'il a eu au contraire des retours très favorables au fait de proposer l'absence de repas ou de colis.

Monsieur VETTER demande au Maire de bien vouloir faire un rappel à la loi aux chasseurs. Effectivement ces derniers ne balisent pas correctement les périmètres de battues ce qui est très dangereux. Le Maire leur fera un rappel.

Fin de la séance 21h45





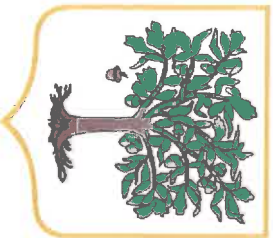


## Délibération Modificative

Investissements : prise en compte des recettes et dépenses réelles

1321/13	Etat & établi nationaux	Invest. R			5 900.00 €	90 500.00 €	90 500.00 €
1322/13	Régions	Invest. R			37 926.82 €	-36 000.00 €	-36 000.00 €
1341/13	Dotat° équipt territoires ruraux	Invest. R			49 409.34 €	15 900.00 €	15 900.00 €
2112/21	Terrains de voirie	Invest. D			3 266.00 €	600.00 €	600.00 €
21312/21	Bâtiments scolaires	Invest. D			14 616.00 €	600.00 €	600.00 €
21318/21	Autres bâtiments publics	Invest. D			367 891.40 €	23 600.00 €	23 600.00 €
2152/21	Installations de voirie	Invest. D			0.00 €	100.00 €	100.00 €
21538/21	Autres réseaux	Invest. D			0.00 €	25 000.00 €	25 000.00 €
21578/21	Autre matériel et outillage	Invest. D			0.00 €	800.00 €	800.00 €
2158/21	Autres matériels & outillage	Invest. D			1 513.00 €	5 300.00 €	5 300.00 €
2184/21	Mobilier	Invest. D			0.00 €	1 300.00 €	1 300.00 €
2313/23	Immos en cours-constructions	Invest. D			0.00 €	13 100.00 €	13 100.00 €

=> Impact total section investissements : + 77 200 €



# Délibération Modificative

Amortissement du compte 21532 "Réseaux d'assainissement" (branchement)

Article/Chap.	Designation	Sect.	S	Opéra°	Serv.	Fonc.	Réalisé N-1	Proposé	Voté
021/021	Virement de la section de fonct	Invest.	R				0.00 €	-1 800.00 €	-1 800.00 €
023/023	Virement section investissement	Fonc.	D				0.00 €	-1 800.00 €	-1 800.00 €
281532/040	Amort. réseaux assainissement	Invest.	R				0.00 €	1 800.00 €	1 800.00 €
6811/042	Dot.amort.immos incorp. & corp	Fonc.	D				1 532.00 €	1 800.00 €	1 800.00 €

Amortissement du compte 2031 "Frais d'études" (études suivies de travaux ; école et place)

2031/041	Frais d'études	Invest.	R				0.00 €	6 800.00 €	6 800.00 €
21312/041	Bâtiments scolaires	Invest.	D				0.00 €	5 900.00 €	5 900.00 €
21318/041	Autres bâtiments publics	Invest.	D				0.00 €	900.00 €	900.00 €

Ajustement au compte 65 (dépendances fonctionnement)

6411/12	Personnel titulaire	Fonc.	D					-1 000.00 €	-1 000.00 €
65548/65	Autres contributions	Fonc.	D					1 000.00 €	1 000.00 €